



Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 13 octobre 2022 à 19h

Présents : Corinne RIBAUVILLE, Olivier CHARRON, Didier DESAGES, Sylvie SOUBAIGNE, Anne Marie DUTOIT, Josette GESTAS, Joël BIAUT, William POUTAYS.

Absents excusés : M. Maxime MANENT, M. Daniel MARTIN, Mme Nathalie LOPES, Mme Muriel ERNEST, M. Emmanuel VINET, Mme Mélanie AUCOIN VACHERIE, Mme Virginie SINSOU.

Procurations : Daniel MARTIN à Corinne RIBAUVILLE, Virginie SINSOU à Olivier CHARRON, Maxime MANENT à DIDIER DESAGES

Secrétaire : Olivier CHARRON

ORDRE DU JOUR :

A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Demande d'avance remboursable auprès du SDEEG	2
Affaire n°2 : Projet RENOV MON ECOLE 33.....	2
Affaire n°3 : Retrait de la délibération 2022 040 du 28 juillet 2022 relative au droit de priorité.....	3
B. DECISION MODIFICATIVE	3
Points travaux :.....	5
Questions diverses	5

Madame le Maire s'assure du quorum pour la séance.

En préambule Madame le Maire propose aux élus de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour et d'approuver le compte rendu du 8 septembre 2022.

Le Compte-rendu et la modification de l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Demande d'avance remboursable auprès du SDEEG

Dans le cadre de la crise énergétique, et soucieuse de réaliser des économies d'énergie, Madame le Maire propose aux élus d'envisager une rénovation totale de l'éclairage public en adoptant la nouvelle technologie LED qui comportent des avantages, à savoir :

- Une consommation d'électricité raisonnée
- Une réduction du bilan carbone
- Une obligation environnementale

Madame le Maire présente au conseil municipal, le projet établi par le SDEEG qui s'élève à 56 294.26 € HT qui pourrait être financé sous forme d'une avance remboursable sur 10 ans.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à constituer le dossier de demande d'avance remboursable.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver cette proposition
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire n°2 : Projet RENOV MON ECOLE 33

Madame le Maire, l'adjoint en charge des affaires scolaires ainsi que l'élu délégué aux travaux ont participé à une réunion d'information dispensée par le SDEEG au sujet du programme de rénovation énergétique des Ecoles.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de répondre à l'appel à projets « RENOV MON ECOLE » où 12 projets seront retenus. (Une école par collectivité voir documentation).

Pour mener à bien ce projet, il conviendrait d'adhérer à la convention du SDEEG relative aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine de la commune.

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEEG souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Pour ce faire, le SDEEG a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments et éclairage public.
- Les études de faisabilité.

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Le suivi énergétique et patrimonial

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestation(s) auprès du SDEEG qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vu des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEEG bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE...) pour le ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adhérer aux prestations du SDEEG et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver cette adhésion aux diverses prestations du SDEEG
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Affaire n°3 : Retrait de la délibération 2022 040 du 28 juillet 2022 relative au droit de priorité

Madame le Maire expose au conseil municipal que les conjoints Rivière ont déposé le 4 octobre 2022, une requête en référé au Tribunal Administratif de Bordeaux eu égard à la délibération relative au droit de priorité concernant la parcelle C81 chemin de Pomirolo. Madame le maire indique au conseil municipal que cette dite délibération serait entachée d'illégalité.

Mme le Maire indique avoir pris attache avec le Cabinet Lexurba à Bordeaux dans le cadre de notre défense.

Après examen de notre dossier par le cabinet, ces derniers nous indiquent que dans l'intérêt de la commune il conviendrait de retirer cette délibération du 28 juillet dernier.

Par conséquent, il convient de délibérer à ce sujet et de fait, retirer cette délibération.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver le retrait de la délibération D 2022 039
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Propositions adoptées à l'unanimité

B. DECISION MODIFICATIVE

Au budget primitif 2022, il a été constaté une différence de 1518 € au chapitre 042/ Fonctionnement.

Les dépenses au chapitre 042(fonctionnement) doivent être égales aux recettes chapitre 040 investissement.

Aucune recette de fonctionnement ne figure au chapitre 042. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la régularisation par le biais d'une décision modificative.

Ce ne sont que des écritures d'ordre.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D6811 : dot amort incorp. corp	-900.00 €			
Total D 042 : opération ordre entre section	-900.00€			
R777 : subv transf au résultat				1 518.00€
Total R 042 : opération d'ordre entre section				1 518.00€
R73111 : impôts directs locaux			-2 418.00€	
Total R73 : impôts et taxes			-2 418.00€	
TOTAL	-900.00 €		-2 418.00€	1 518.00 €

Investissement				
R 28031 : amort frais études				3 700.00€
Total R 040 : Opé. Ordre entre section				3 700.00€
R 1321/ Etat et établ nationaux			-3 700.00€	
Total R13 : subv d'investissement			-3 700.00€	
TOTAL			-3 700.00€	3 700.00€
TOTAL GENERAL	- 900.00 €		- 900.00€	

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver cette décision modificative
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Décision modificative adoptée.

Points travaux :

- Traversée agglomération

Mme Le Maire rappelle aux élus qu'une solution provisoire a été proposée par le cabinet QLAADF. Lors de la dernière commission travaux, après étude et réflexion, il a été observé que cela ne correspondait pas vraiment aux attentes surtout pour la somme engagée.

Jeanneau et à Liloy :

Il a donc été évoqué de réaliser des plateaux. Il conviendra tout de même d'estimer le coût qui risque d'être élevé.

Route des côtes :

Il serait intéressant de placer un feu « récompense » afin de réguler la circulation des véhicules montants et descendants tout en laissant le piéton sur un accès sécurisé.

Mme le Maire, soucieuse des finances de la collectivité, indique qu'il conviendra de trouver les solutions nécessaires afin de subventionner ce projet.

- **Place PMR**
Il a été décidé de matérialiser et d'implanter cette place de stationnement au bout des allées près de la croix.
Le personnel technique sera chargé de la réaliser à l'aide d'un pochoir pour la peinture sol en blanc et d'installer la signalisation conformément à la législation.
Les services administratifs rédigeront un arrêté qui sera signé par le Maire.

- **Projet Rénov mon école**
Madame le Maire restitue l'entretien avec un responsable du Sdeeg où étaient présents également l'adjoint en charge des affaires scolaires et l' élu en charge des travaux.

Les élus indiquent à Mme le Maire qu'il était important de s'inscrire dans ce projet. Lors de cette rencontre et de la visite technique de l'école, le responsable du SDEEG a demandé de bien vouloir lui adresser le diagnostic amiante déjà réalisé sur l'école.

Olivier Charron demande si un éventuel remplacement du mode de chauffage peut rentrer dans le cadre de ce projet de rénovation. Renseignement sera pris.

- **Restauration du monument aux morts**

Un agent de la collectivité a été en charge de la rénovation du bâtiment et de la place. Des travaux de rechapissage des gravures ont été réalisés sur le monument. Les grilles des abords ont été grattées et repeintes. Les piliers, escaliers, balustres et le mur porteur du belvédère du cimetière ont été nettoyés à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

Questions diverses

Octobre Rose :

Journée du 15 octobre

Vernissage de l'exposition Lucozart suivi du tirage de la tombola.

A cette issue un vin d'honneur sera servi.

Bulletin municipal 2023

Il a été demandé par mail aux élus, présidents d'association et commerces d'adresser leur article pour début novembre.

La parution et la distribution des bulletins se feront la première quinzaine de janvier 2023.

City stade :

La main courante a été posée par le personnel technique.

Didier Desages propose que la collectivité installe des bancs autour du city stade pour les accompagnateurs des jeunes enfants.

Le Secrétariat se rapprochera d'un fournisseur pour obtenir un devis.

Les agents s'occuperont de nettoyer l'ancien espace « collecte déchets » à côté de l'enceinte sportive pour la création d'un terrain de pétanque.

Afin de préparer et d'organiser l'inauguration, il conviendra de s'assurer de la disponibilité des personnalités à inviter.

Il est proposé d'interroger le secrétariat du sous-préfet, les partenaires financiers, M. Michel du département, sénateurs, sénatrices, députés, conseillers départementaux, président du Département et la société SAE.

Commémoration du 11 novembre :

Nous pourrions compter sur la participation de l'école de Verdélais. Mme le maire indique aux élus qu'elle a convié la Sénatrice Mme Florence Lassarade.

Une gerbe de fleurs sera commandée pour cette occasion.

Cette cérémonie sera clôturée par un vin d'honneur servi à la salle du conseil. Les cuisiniers de la collectivité prépareront le lunch. Sylvie Soubagné s'occupera de l'apéritif.

Rassemblement à 11h45. Le secrétariat préparera et adressera les invitations.

Préparation de la salle du conseil à 10 h30 par Sylvie, Joël et Anne Marie.

Obstruction fossé Rte de l'ange

(M. Mouches / M. Darcos)

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au curage du fossé afin de permettre un fonctionnement hydraulique correcte RD 19 e6 et RD19 e7.

Les élus en charge des travaux de voirie planifieront ce travail courant novembre.

Repas des Aînés 2023 :

Le traiteur Rousseau de Faleyras a été retenu. Le menu coutera 32 € par personne.

L'animation sera assurée par l'Orchestre JLM.

Sylvie Soubagné se charge de préparer les invitations.

Les inscriptions seront ouvertes à compter de début décembre

Prochain conseil :

Jeudi 17 novembre à 19h

La séance est levée à 22 h 05.